



# RÈGLEMENT DU CONCOURS COSPLAY CHÉRISY MANGA 2022

## **ARTICLE 1. Présentation**

Ce règlement encadre le concours cosplay lors de l'évènement « Cherisy Manga 2022 ». L'association Cos'Castle est en charge de l'organisation du concours Cosplay.

Le concours cosplay est une animation consistant à réaliser une prestation en costume sur scène devant un jury.

Au terme du concours, le jury établira un classement des participations donnant lieu à une remise de plusieurs prix variés récompensant les meilleurs costumes et/ou prestations.

Le concours est ouvert aux participants solos et aux participants en groupe.

## **ARTICLE 2. Lieu, date et horaires du concours**

Le concours cosplay se déroulera le dimanche 9 octobre 2022 aux alentours de 14h sur la scène principale de l'évènement « Cherisy Manga 2022 » ayant lieu à l'adresse suivante :

**Espace Hugo, 50 Rue Charles de Gaulle, 28500 Cherisy**

La durée du concours est estimée à 1h00. Les prix seront remis plus tard dans la journée, toujours sur la scène principale.

## **ARTICLE 3. Inscription au concours cosplay**

Chaque participant s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble du présent règlement sous peine de disqualification.

### **3.1 Déroulement des inscriptions**

Les inscriptions au concours cosplay se dérouleront :

- en ligne, sur le site Internet de l'association Cos'Castle, du vendredi 30 septembre 9h00 jusqu'au jeudi 6 octobre 23h00.
- sur place, sur le stand de l'association Cos'Castle le samedi 8 octobre et le dimanche 9 octobre jusqu'à 10h.

Les participants souhaitant participer au défilé cosplay libre (uniquement un passage sur scène avec ou sans prestation ni fichiers de prestation audio et/ou vidéo) devront s'inscrire sur place le samedi 8 octobre ou le dimanche 9 octobre jusqu'à 12h.

Les candidats au défilé cosplay libre ne pourront pas prétendre aux prix remis par le jury.

Les participants devront remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne ou sur place.

L'association Cos'Castle vérifiera la conformité des données personnelles et fichiers transmis par le participant. De plus, seules les inscriptions complètes seront admissibles.

L'association Cos'Castle s'engage à confirmer la bonne réception des inscriptions réalisées par les participants dans un délai maximal de 48 heures suivant la réalisation des demandes d'inscription par le participant.

L'association Cos'Castle s'engage à confirmer la validité des inscriptions dans un délai maximal de 4 jours suivant la réception des demandes d'inscription par mail.

**En raison de la participation de certains membres de l'organisation du concours cosplay à un évènement cosplay le weekend du 1er et 2 octobre 2022, les demandes d'inscription réalisées sur le site de l'association Cos'Castle entre le vendredi 30 septembre et le lundi 3 octobre 2022 seront confirmées et traitées au plus tard le mercredi 5 octobre 2022.**

Tous les échanges entre l'association Cos'Castle et les participants seront réalisés uniquement par mail ou par téléphone.

### 3.2 Thèmes des participations

Les participations individuelles et groupe peuvent avoir comme thème :

- Animés et mangas
- Dessins animés, BD et Comics européens / dessins animés, BD et Comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries
- Sentai ou Metal Hero
- Oeuvres steampunk
- Livres
- Illustrations officielles ou fanart

**Les créations personnelles (aussi appelées OC) sans aucune source reconnue ou image de référence ne seront admises uniquement pour une participation en candidat libre.**

Toute participation qui ne respecte pas ces conditions se verra refuser par l'association Cos'Castle.

### 3.3 Images de référence et fichiers de prestations

#### Concernant l'ensemble des fichiers :

L'ensemble des images de référence et des fichiers des prestations devront être fournis par le participant lors de l'inscription au concours avec un lien Wetransfert, Google Drive ou MEGA.

Aucun fichier transmis sous la forme d'un lien vers un site de streaming (YouTube, Dailymotion, Vimeo...) ne sera accepté par l'association Cos'Castle.

#### Concernant les images de référence :

Chaque participant solo ou membre d'une participation en groupe devra fournir au minimum une image de référence de son costume durant son inscription.

Le maximum est limité à 6 images de référence par participant. Les participants sont invités à fournir le plus d'image de référence possible et dans la meilleure qualité possible.

**Les images de référence devront respecter les formats, tailles et dimensions suivantes :**

- Format : JPEG ou PNG
- Taille : les fichiers devront faire au minimum 1 Mo
- Dimensions : les fichiers devront faire au minimum 1000 pixels en largeur et 600 pixels en hauteur

Leur nombre et leurs degrés de détails auront une incidence sur la notation du jury.

#### **Concernant les fichiers de prestations :**

Chaque participant solo ou chaque groupe devra fournir un fichier audio ou un fichier vidéo qui accompagnera la prestation sur scène.

**Les fichiers audios devront respecter les formats suivants :**

- MP3 avec un débit de 192 kbps minimum
- ou WAV

Les fichiers audios devront être accompagnés d'une image de bonne qualité (même format, taille et dimensions que pour les images de référence) qui sera projeté en arrière-plan de la scène.

**Les fichiers vidéo devront respecter les formats suivants :**

- Format : MP4
- Taille : les fichiers devront faire au maximum 2 Go
- Dimensions : les fichiers devront faire au minimum 1280 pixels en largeur et 720 pixels en hauteur

### **3.4 Limites de participations**

Le concours cosplay durera environ 1h avec en dernière partie un créneau de 15 min réservé aux prestations des candidats libre. L'association Cos'Castle se réserve le droit de réduire le créneau accordé aux prestations des candidats libre. La durée totale du concours peut être amené à évoluer suivant les informations données par les organisateurs de l'évènement « Chérisy Manga 2022 ».

La validation des inscriptions se fait au rythme du « premier arrivé, premier servi » sous réserve que l'intégralité du formulaire d'inscription soient correctement rempli.

Le nombre de participations au concours cosplay est limité au respect de la durée accordée par l'organisation de l'évènement « Cherisy Manga 2022 ». L'association Cos'Castle pourra placer une participation en liste d'attente si la durée totale des participations déjà validées excède la durée accordée au déroulement du concours cosplay.

Le nombre de personnes participantes au sein d'un groupe est limité à 10 personnes.

Les participants ne peuvent pas concourir à la fois avec une prestation solo et avec une prestation en groupe.

Les membres de l'association Cos'Castle peuvent s'inscrire au concours cosplay, à partir du moment où ils ne s'impliquent pas dans son organisation.

## ARTICLE 4. Durée des prestations

### Pour les prestations en solo :

- Installation des accessoires et présentation : 1 min maximum
- **Durée de la prestation : 1 min 30 s maximum**
- Salutations et désinstallation des accessoires : 1 min maximum

### Pour les prestations en groupe :

- Installation des accessoires et présentation : 1 min maximum
- **Durée de la prestation : 2 min 30 s maximum**
- Salutations et désinstallation des accessoires : 1 min maximum

Les temps indiqués précédemment valent comme durée maximale. Les participants sont libres de réaliser une prestation avec une durée inférieure aux durées maximales.

## ARTICLE 5. Interdictions

Pour des raisons de sécurité, afin de respecter la loi française en vigueur et le règlement intérieur de l'évènement « Chérisy Manga 2022 », sont interdits l'utilisation :

- Armes blanches : toute arme contondante ou tranchante en métal (exemples : poignards, épées, machettes, couteaux...)
- Armes à feu : toute arme lançant des cartouches ou des projectiles (exemples : fusils, pistolets...)
- Armes ou liquides inflammables : tout arme ou liquide avec des propriétés incendiaires ou qui pourraient causer des brûlures à des objets ou des personnes.
- Produits ou substances indélébiles, toxiques, bactériologiques ou radioactifs.
- Produits ou substances susceptibles de salir ou détériorer la scène, les vestiaires ou les différentes zones de la conventions (exemples : eau, liquides gras, confettis, peinture...)

Sont interdits également :

- Quelconque objet, vidéo, audio ou comportement à caractère discriminatoire ou pornographique.
- Quelconque objet, vidéo, audio ou comportement incitant à la violence, à la vulgarité ou la haine.

Tout comportement déplacé, aussi bien pour son côté dangereux que pour son côté moral pourra entraîner la disqualification, voire l'interruption de la prestation, si cela s'impose.

## ARTICLE 6. Déroulement de la journée

### 6.1 Préjudging

Les participants devront se rendre au stand Cos'Castle à 10h50 pour être conduit par les organisateurs du concours à la salle où aura lieu le préjudging.

Pour les participants solo, chaque participant passera individuellement devant le jury pour un entretien de 5 min maximum.

Pour les participants en groupe, l'ensemble des membres du groupe doit passer devant le jury pour un entretien de 8 min maximum.

Avant ou après préjudging devant le jury, les participants seront invités à se faire prendre en photo par le photographe officiel à proximité de l'espace réservé au préjudging, qui sera indiqué par l'association Cos'Castle.

## **6.2 Concours**

Les participants devront se rendre près du lieu de rendez-vous pour le concours 15 min avant le début de celui-ci.

Les participants présenteront leurs prestations sur scène devant le public et le jury dans l'ordre établi par l'association Cos'Castle.

Une fois l'ensemble des prestations terminées/passées, les participants seront invités à monter de nouveau sur scène pour une photo de groupe avec tous les participants du concours.

## **6.3 Après le concours et remise des prix**

Si le jury n'a pas pu finir le préjudging avant le temps imparti dans la matinée, les participants qui ne sont pas passés devant le jury avant le concours devront passer le préjudging une fois la photo de groupe terminée.

Les participants ayant réalisé leur préjudging seront libres de toutes obligations jusqu'à la remise des prix.

Pour la remise des prix, l'ensemble des participants devront se rendre au point de rendez-vous indiqué par l'association Cos'Castle 15 min avant le début de la remise des prix.

## **ARTICLE 7. Jury**

Le jury est composé de personnes dont les compétences sont reconnues par l'association Cos'Castle. Leurs compétences et leurs notations ne pourront être remises en question. Le jury ne peut pas participer au concours cosplay. En cas de tricherie avérée de la part d'un participant, le jury pourra revenir sur sa décision et sanctionner le participant en le retirant du classement du concours et en lui interdisant toute autre participation au concours cosplay de l'évènement « Chérisy Manga 2022 » pour les deux années à venir.

## **ARTICLE 8. Notation**

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux temps :

- Durant le préjudging, le jury s'entretiendra avec le participant afin de lui poser des questions techniques sur son costume.

- Dans un second temps, pendant le concours, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (comme par exemple, la mobilité du costume ou la solidité de ce dernier).

Les membres du jury jugeront les participants selon les critères suivants, avec une base de notation sur 100 :

- 40% de la note portant sur **le costume** : difficulté, multi-technicité, qualité couture et construction, choix des tissus et matériaux, ressemblance, mobilité...
- 40% de la note portant sur **la prestation** : qualité de la prestation, jeu de scène, roleplay, respect de l'œuvre originale, compréhension, réalisation, originalité, créativité, utilisation des accessoires...
- 10 % de la note portant sur **le respect des conditions de participations** : qualité des images de référence et des fichiers de prestations, présence d'un dossier d'images illustrant la conception du costume (dossier WIP) et le respect du règlement du concours.

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation.

Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participants après le concours et jusqu'à l'heure de fermeture de l'évènement pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation. L'absence d'un participant au préjudging impactera sa note finale.

## ARTICLE 9. Prix

Lors de la remise des prix du concours cosplay, le jury déterminera le gagnant du concours cosplay.

En fonction des lots fournis par les organisateurs de l'évènement « Chérisy Manga 2022 », le jury déterminera plusieurs prix supplémentaires.

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Le nombre de prix peut varier en fonction des organisateurs, des concours et des décisions du jury sur place. Les organisateurs du concours et le jury se réservent la possibilité de décerner un ou plusieurs prix supplémentaires non prévus incluant une récompense ou non.

## ARTICLE 10. Accompagnateurs / Helpers

Aucun accompagnateur n'est autorisé à accompagner le ou les participants durant le préjudging et le concours.

Seuls les organisateurs du concours cosplay sont autorisés à manipuler et à installer les éléments de décors et les accessoires sur la scène.

## ARTICLE 11. Mineurs

Les mineurs voulant s'inscrire au concours avec passage devant le jury doivent être âgés au minimum de 10 ans. Les mineurs âgés de moins de 10 ans ne pourront participer uniquement en tant que candidat libre.

Les mineurs âgés de 14 ans ou moins devront être accompagnés d'une personne majeure.

Les mineurs qui veulent s'inscrire au concours devront faire remplir et signer par leur responsable légal, une autorisation parentale.

Un modèle d'autorisation parentale est téléchargeable sur la page de la fiche d'inscription au concours cosplay.

### **ARTICLE 12. Droit à l'image**

Les participants autorisent expressément l'association Cos'Castle ainsi que les organisateurs de « Chérisy Manga 2022 », à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer les projets présentés dans le cadre de ce concours. Chaque participant accepte d'être médiatisé et autorise les organisateurs de « Chérisy Manga 2022 », ainsi que l'association Cos'Castle, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours et à la promotion des concours à venir de l'évènement « Chérisy Manga ».

### **ARTICLE 13. Données personnelles**

L'inscription de chaque participant au concours sera conservée par l'association Cos'Castle. Les données personnelles recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de sa participation au présent concours et seront conservées sur une période de 2 ans. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et qui pourra être exercé en contactant l'association Cos'Castle.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre de la participation au concours exclusivement à l'association Cos'Castle et aux organisateurs de « Chérisy Manga » et elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les données personnelles des participants seront connues et utilisées uniquement dans le cadre du présent concours par l'association Cos'Castle et les organisateurs de « Chérisy Manga 2022 ».

### **ARTICLE 14. Disqualification en cas d'absence**

Les participants doivent avertir l'association Cos'Castle par mail ou par téléphone si en cas de force majeure ils ne peuvent participer au concours cosplay avant le samedi 8 octobre 2022. L'absence du participant au concours cosplay entraînera sa disqualification immédiate.

### **ARTICLE 15. Sanctions et responsabilité de l'association**

L'Association Cos'Castle, organisatrice du concours cosplay, ne pourra être tenue responsable en cas de vol, détérioration de costume lors de l'évènement « Chérisy Manga ». Pour tout accident survenu lors de l'évènement « Chérisy Manga », la responsabilité civile du participant sera engagée.



## **ARTICLE 16. Modification du règlement**

L'Association Cos'Castle se réserve le droit de modifier sans réserve le présent règlement. Chaque modification sera communiquée aux personnes déjà inscrites au concours cosplay par mail.

## **ARTICLE 17. Litiges**

Aucune contestation concernant la sélection ne sera possible pendant ou après la sélection. Les participants s'engagent à respecter tous les membres de l'organisation à savoir l'association Cos'Castle, les organisateurs et le staff de l'évènement « Chérisy Manga ».